

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin
Canton de Morestel

Commune de PASSINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

Le douze décembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BERNET, Maire.

Etaient présents : Mr BERNET, Mr PACAUD, Mr ZORIAN, Mme SANDRIN, Mme BRIZET, Mme LEBLANC, Mme DE BENEDITTIS, Mme BOURJAILLAT, Mme MARTINEZ-RIMET, Mr GUILLAUD, Mr REIG, Mr CUISSINAT.

Absents : NEANT

Mr ZORIAN a été élu secrétaire.

Conseillers en exercice : 12

Quorum de séance : 7

Présents : 12

Date de convocation : 04/12/2014

Date d'affichage : 19/12/2014

N°DE0053-2014 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Le conseil municipal :

- Vu l'obligation faite à la commune de PASSINS d'organiser le recensement de sa population en janvier 2015 ;
- Vu la nécessité de procéder au recrutement de 3 agents recenseurs et de leur assurer une rémunération que la commune peut fixer librement ;
- Vu la nomination par le Maire de :
 - Mme Christine HOUDART
 - Mme Monique BLANC
 - Mme Irène RIMET
- En qualité d'agents recenseurs pour la collecte de janvier 2015 ;

.../...

DECIDE :

- De rémunérer les trois agents recenseurs comme suit :
- Part fixe par agent de 500 € brut
- Part variable composée de :
 - 1,50 € par feuille de logement recensé
 - 2,00 € par bulletin individuel

PRECISE que ces éléments constituent une rémunération brute soumise aux cotisations sociales en vigueur pour ce type de rémunération.

MEME SEANCE

N°DE0054-2014 : RECRUTEMENT D'UN SALARIE EN CONTRAT « EMPLOI D'AVENIR :

Le conseil municipal :

- Vu la signature d'une convention emploi d'avenir avec l'Etat pour le recrutement pendant 3 ans (3 fois 1 an renouvelable) d'un jeune qui sera affecté au service technique ;
- Confirme le recrutement à compter du 1^{er} décembre 2014 de Monsieur Dylan SERRA, sur une base hebdomadaire de 35 heures au tarif en vigueur du SMIG.

MEME SEANCE

N°DE0055-2014 : COMPLEMENT DE REGIME INDEMNITAIRE AGENT DE MAITRISE :

Le conseil municipal :

- Vu les nouvelles fonctions dévolues à l'agent de maitrise (tutorat de jeune en emploi d'avenir) ;

DECIDE :

- De rétablir à compter du 1^{er} décembre 2014, la prime IAT (indemnité administrative de technicité) à Monsieur Raphaël BERTOGLI, prime annuelle calculée sur la base en vigueur de 469,67 € au coefficient de majoration 3.

MEME SEANCE

N°DE0056-2014 : RENOUVELLEMENT DE BAUX COMMUNAUX ECHUS LE 24 JUIN 2014 :

Le conseil municipal :

- Vu le bail de biens communaux arrivant à échéance au 24 Juin 2014 ;
- Vu la liste des preneurs actuels toujours en activité ;

DECIDE :

- De renouveler aux preneurs actuels pour une durée de 9 ans les biens échus au 24 Juin 2014, soit :

Locataire	Lieu-dit	Surface louée	Tarif à l'hectare
GUILLAUD Christian	Charmes sud	52a86 ca	102,00 €
GUILLAUD Christian	Autres communaux de Vallières	1ha17a36 ca	60,00 €
Earl de la Croix	Les côtes	1ha00a00ca	20,00 €
Earl de la Croix	Charmes Nord	76a32ca	102,00 €
BLANC Christophe	Charmes Sud	52a86ca	102,00 €
JUPPET Sylvain	Petites Charmes	25a00 ca	102,00 €

Autorise et donne pouvoir au Maire pour signer le bail de location avec les preneurs.

MEME SEANCE

DE0057-2014 : ANNULATION DE CREANCES IRREOUVRABLES SUR LOYERS ET BAUX COMMUNAUX :

Le conseil municipal :

- Vu l'état de créances irrécouvrables fourni par le Trésor Public correspondant à des loyers et baux communaux impayés et dont les sommes ne peuvent être recouvrées ;

AUTORISE PAR 7 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS ET 1 VOIS CONTRE l'admission en non valeur des créances irrécouvrables suivantes :

- Année 2010..... 69,45 € (loyers)
- Année 2011591,94 € (loyers)
- Année 2011-2012-2013752,18 € (baux communaux)

MEME SEANCE

N°DE0058-2014 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RESEAUX SUR RD 517 : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION PARVENUE EN SP LE 22/12/2014 ET PORTANT MEME NUMERO :

Le conseil municipal :

- Vu les travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales sur la route départementale 517 ;
- Vu la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux ;

DECIDE :

- De réaliser auprès du Crédit Agricole Centre Est un emprunt à moyen terme pour travaux d'investissement aux conditions suivantes :
Montant de l'emprunt : 251.000 €

Taux fixe : 1.93 %

Durée : 15 ans

Fréquence de remboursement : semestrielle

Frais de dossier : 502 €

- **Autorise et Donne Pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.**

MEME SEANCE

N°DE0059-2014 : HONORAIRES ETUDE ACCESSIBILITE MAIRIE :

Le conseil municipal :

- **Autorise le règlement des honoraires à la société ARCHI CUB pour la réalisation d'une étude d'accessibilité au bâtiment mairie-école, pour un montant HT de : 1615,00 €.**
- **La prestation inclut l'établissement d'une demande d'autorisation de travaux pour les services d'accessibilité de l'Etat, en vue de connaître si le projet est recevable et réalisable.**

MEME SEANCE

N°DE0060-2014 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER :

Le conseil municipal :

- **Vu les études en cours de révision du plan local d'urbanisme ;**
- **Vu la nécessité de procéder à des études d'aménagement plus poussées dans certains secteurs de la commune ;**
- **Vu les propositions du cabinet LATUILLERIE pour la réalisation de ces études ;**

DECIDE de :

- **Faire réaliser une étude d'aménagement spécifique pour le centre village dont le devis présenté est de 6500,00 € HT ;**
- **Faire réaliser une étude paysagère pour le secteur de la zone de Lantey dont le devis présenté est de 4.500,00 E HT ;**
- **D'autoriser le règlement une prestation complémentaire du Cabinet Latuillerie d'un montant de 540 € TTC, relative à une analyse foncière portant sur une parcelle jouxtant la parcelle où sont situées les écoles.**

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec le Cabinet Latuillerie pour les études centre village et ZA Lantey.

MEME SEANCE

N°DE0061-2014 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES PRAIRIES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015 :

Le conseil municipal :

- Sur proposition de Madame BRIZET chargée de l'actualisation des tarifs de location de la salle des prairies, DECIDE de voter les tarifs suivants, pour les demandes de location entérinées après le 1^{er} janvier 2015 : - voir tableau page 2 de la présente délibération.

Salle des fêtes de PASSINS
1^{er} janvier 2015

Salle	Capacité réunion	Capacité repas	Capacité spectacles
Petite salle	50 (maxi)	50 (maxi)	Selon spectacle et normes de sécurité
Grande salle : 350 m2	393 (maximum)	393 (maximum)	Selon spectacle et normes de sécurité

Réservation et tarification à compter du 01/01/2015
--

Petite salle : Gratuite pour les réunions d'associations dont le siège se situe sur la commune de PASSINS.

Choix (cocher la case)	Petite salle	Associations et particuliers de PASSINS	Associations et particuliers d'autres communes
<input type="checkbox"/>	Petite salle (du 01/05 au 30/09)	50.00	100.00
<input type="checkbox"/>	Petite salle (du 01/10 au 30/04)	70.00	120.00

Grande salle : Gratuité d'une manifestation par an aux associations de la commune de PASSINS

Choix (cocher la case)	Grande salle	Associations et particuliers de PASSINS	Associations et particuliers d'autres communes
<input type="checkbox"/>	Grande salle (du 01/05 au 30/09)	220.00	750.00
<input type="checkbox"/>	Grande salle (du 01/10 au 30/04)	250.00	800.00
<input type="checkbox"/>	Particuliers et entreprises à entrée payante	Eté : 1200.00 Hiver : 1250.00	
<input type="checkbox"/>	Réunions, séminaires à la journée	Eté : 250,00 Hiver : 300,00	
<input type="checkbox"/>	Sonorisation et micro HF	A la demande avec la location	

MEME SEANCE

COMPTE-RENDU

INTERVENTION DU CENTRE SOCIAL DE MORESTEL :

Le Centre Social de Morestel a été invité pour présenter l'ensemble de ses activités. Ce centre couvre 12 communes, dont celle de PASSINS. Il n'intervient pas dans le domaine des prestations sociales mais propose un ensemble de services à la population tels que : le Centre de Loisirs sans Hébergement, le Relais Assistantes Maternelles, l'aide aux devoirs, le péri-scolaire.

Il réfléchit actuellement à la possibilité d'intervenir sur les rythmes scolaires dans les écoles des communes de son secteur sur demande des municipalités.

Le financement du centre social est assuré par des aides de la CAF, Communes, Conseil Général et CCPC.

MEME SEANCE

INSTALLATION MINI STADE : les devis demandés sont actuellement à l'étude. Une décision de la CAO devrait intervenir d'ici fin décembre.

MEME SEANCE

PROPOSITION DE LOCATION DE LA SALLE DU PLANOT : Mr le Maire ne donnera son accord à un telle proposition que si les conditions de sécurité sont réunies. Il ne signera aucun arrêté d'ouverture sans un accord des services compétents.

MEME SEANCE

CREATION D'UNE COMMISSION ENVIRONNEMENT :

La proposition de Mr CUISSINAT de création d'une commission environnement est acceptée. En feront partie, outre Mr CUISSINAT, Mmes MARTINEZ-RIMET, LEBLANC, Mr PACAUD, Mme LAMBERT Esther (non élue).

HONORARIAT DE MADAME JOSETTE DELCLEVE :

Mr CUISSINAT propose que Mme Josette DELCLEVE, ancien Maire, soit proposée à la distinction de Maire Honoraire. Cependant Mr le Maire souligne que la procédure veut que ce soit la personne elle-même qui en fasse la demande. Affaire à suivre.

Mr le Maire indique que dans un premier temps la médaille de PASSINS sera remise à l'intéressée à l'occasion de la cérémonie des vœux de nouvel an.

FIN DE LA SEANCE

